

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Carcassonne, le 17 avril 2020

## **Point de situation COVID-19 dans l'Aude** **Semaine du 13 avril 2020**

### ➤ **Situation sanitaire**

Le mouvement de stabilisation de la propagation du Covid-19 dans l'Aude se confirme depuis le 2 avril dernier. Alors qu'au 2 avril l'Aude comptait 70 hospitalisations dont 19 en réanimation et 39 personnes guéries, ces chiffres sont désormais de 75 hospitalisations dont 11 en réanimation et de 111 retours à domicile. Le nombre de décès a quant à lui doublé, passant de 20 à 41 décès sur les 281 que compte l'Occitanie, soit 15 % du total, alors qu'au 2 avril le nombre de décès représentait 23 % du total régional. Il convient désormais de noter que les prises en charge des cas non Covid augmentent et qu'ils sont plus graves. Il est donc rappelé que les personnes souffrant par exemple de maladies chroniques ne doivent pas hésiter à reprendre contact avec leur médecin traitant ou leur spécialiste habituel.

### ➤ **Situation des EHPAD et mise en œuvre des dépistages massifs**

La remontée des données issues des EHPAD permet désormais d'avoir une vision fine de la situation. Ainsi, 21 personnes de 5 EHPAD sont décédées (13 en EHPAD et 8 à l'hôpital). 8 EHPAD sur les 56 que compte le département sont concernés par des cas avérés de Covid des résidents et/ou des personnels.

Conformément à l'annonce du Président de la République, les 5 EHPAD ayant déclaré des décès ont fait l'objet de dépistages de l'ensemble des résidents et personnels grâce à l'appui des plate-formes de soutien mises en place par les centres hospitaliers de Narbonne et Carcassonne. Les stratégies d'intervention sont ensuite définies en fonction des résultats des analyses. Cette campagne de tests a déjà permis d'extraire le week-end dernier une vingtaine de résidents d'un EHPAD vers plusieurs hôpitaux.

5 laboratoires audois habilités permettent d'assurer ces dépistages massifs. La campagne se poursuit avec les EHPAD ayant des cas confirmés. Un outil de remontée des informations élaboré conjointement par le préfet de région et le directeur général de l'ARS permettra d'identifier les besoins de dépistage d'autres ESMS (Etablissements sociaux et médicaux sociaux) et structures collectives telles que les hébergements d'urgence.

### ➤ **Respect des mesures générales prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire**

La prolongation du confinement jusqu'au 11 mai s'est traduite par le décret n°2020-423 du 14 avril 2020 complétant le décret n°2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire. Dans ce contexte, la préfète de l'Aude a renouvelé ses deux arrêtés départementaux relatifs à l'interdiction de l'accès aux espaces naturels et aux sites touristiques ainsi qu'à la fermeture des commerces d'alimentation, épicerie de nuit et autres établissements relevant du régime des débits de boissons entre 21h00 et 06h00. Les arrêtés préfectoraux autorisant une trentaine de communes à tenir des marchés de plein-vent permettant aux producteurs locaux

de vendre leurs produits dans le strict respect des mesures et gestes barrières ont également été renouvelés.

La population continue très majoritairement à respecter les restrictions de déplacement : 90 % des 32 540 personnes contrôlées étaient en règle, et le week-end de Pâques s'est déroulé de façon apaisée. Les dispositifs de contrôles routiers seront reconduits ce week-end à l'occasion de la fin des congés scolaires de notre zone.

### ➤ **Point sur la situation économique**

A la demande de la préfète de l'Aude, un dispositif d'écoute et de soutien psychologique a récemment été mis en place par le SIST 11 au profit des employeurs. En l'espace de 3 jours il a déjà été mobilisé par une dizaine de chefs d'entreprises.

#### Activité partielle

Plus de 5 000 demandes d'activité partielle sont recensées : elles concernent plus de 33 000 salariés et représentant plus de 15 millions d'heures. 2 764 dossiers de demandes d'indemnisation sont payés ou en cours de paiement pour un montant de 4 897 847,84 € d'indemnisations. Les secteurs les plus impactés restent le commerce, la construction, dont la part relative diminue, et l'hébergement/restauration.

#### Fonds de solidarité

Dans le cadre du fonds de solidarité accordé aux petites entreprises, 3 278 entreprises de l'Aude ont sollicité ce dispositif pour 4,15 M€ d'aides versées soit un montant moyen accordé par entreprise de 1266 €.

#### Reprise des chantiers du BTP et TP

La publication du guide des bonnes pratiques de l'OPPBTP a permis de faciliter le redémarrage de plusieurs chantiers. Ainsi, lors de la réunion de coordination des acteurs du BTP animée par la préfecture le 14 avril dernier, les différentes parties (CCI, CMA, Fédération du bâtiment et des travaux publics, CAPEB, UNICEM, FTP, Ordre régional des architectes...) ont exprimé leur volonté de reprise. Les donneurs d'ordre que sont principalement les collectivités (conseil régional, département, agglos, syndicats mixtes, bailleurs sociaux, ...) sont dans les mêmes dispositions. Côté État, il convient de noter que le chantier du nouveau commissariat de Carcassonne a redémarré. A noter : les ouvriers qui interviennent sur des grands chantiers peuvent être logés en hôtels ou en campings, qui constituent dans ce cas un domicile régulier. Le travail partenarial se poursuit en vue d'aider à lever les différents freins opérationnels, administratifs et financiers qui ont été soulevés par les acteurs du BTP.

Contact presse :

Dominique BLANC – *Cheffe de la communication interministérielle*

04.68.10.27.87

Marlène ARCIZET – *Assistante communication*

04.68.10.29.82